Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260305-DELIB2026_22-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 5 mars 2026

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 14
DE PRESENTS : 12
DE VOTANTS : 14

L'an deux mille vingt-six le cinq mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 26 février 2026

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Monsieur Sébastien CHANCLU - Madame Andrée LOREAL - Monsieur Eric SAMZUN - Madame Evelyne LOREAL - Madame Marie-Christine de la HOGUE – Madame Hélène JUGEAU – Monsieur Franck THOMAS - Madame Marie LIEBENGUTH - Madame Valérie LE BIHAN - Monsieur Eric DELANOE - Monsieur Gaël GIRARD.
Absents excusés ayant donné procuration :
Monsieur Stéphane SAMZUN à Monsieur Sébastien CHANCLU
Monsieur Pierre-Yves LE GAL à Monsieur Franck THOMAS.

Madame Valérie LE BIHAN a été désignée secrétaire de séance.

DELIB2026-22
OBJET : CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de verser les sommes suivantes aux organismes de regroupement pour l'année 2026 :

- **ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'EPCI DU MORBIHAN :** 358,05 €
- **ANETT (Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques)** : 224 €
- **BRUDED (Bretagne Rurale et Rurbaine pour un Développement Durable) :** 368,28 €

Fait et délibéré à Bangor
Le 5 mars 2026
Le Maire
Annaïck HUCHET

MAIRIE de BANGOR (MORBIHAN)